

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
11 mars 2021**

Présidence : Mme Laetitia Jaccard Gaspar

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 635/20 relatif à l'aménagement d'une butte paysagère à Borné-Nau, oui le rapport de la commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement de la butte paysagère

Article deux : d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de CHF 400'000.-, le compte n° 9141.37 est ouvert à cet effet

Article trois : de financer ce montant par la trésorerie courante

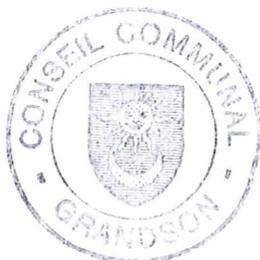
Article quatre : d'amortir cet investissement par les comptes n° 430.331, 440.331 et 600.331 sur une durée maximale de 30 ans, la première fois au budget 2022

Ainsi délibéré en séance du 11 mars 2021.

La Présidente :



Laetitia Jaccard Gaspar



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
11 mars 2021**

Présidence : Mme Laetitia Jaccard Gaspar

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 638/20 relatif à la participation aux travaux d'adaptation du réseau d'eau potable suite au chantier de l'ECF la Brinaz, où le rapport de la commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- Article premier : d'autoriser la Municipalité à participer aux frais complémentaires relatifs aux travaux d'adaptation du réseau d'eau potable suite au chantier de l'ECF La Brinaz
- Article deux : d'accorder à cet effet un crédit complémentaire de CHF 101'700.- ; le compte n° 9141.34 est déjà ouvert au bilan dans ce but
- Article trois : de financer ce montant par la trésorerie courante
- Article quatre : d'amortir cet investissement net, sous déduction de la subvention ECA, par le compte n° 810.331 sur une durée maximale de 20 ans, la première fois au budget 2022

Ainsi délibéré en séance du 11 mars 2021.

La Présidente :



Laetitia Jaccard Gaspar



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
11 mars 2021**

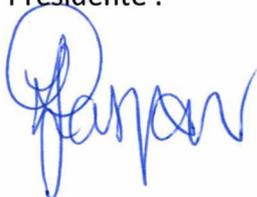
Présidence : Mme Laetitia Jaccard Gaspar

Le Conseil communal de Grandson sur proposition de la Municipalité entendu le rapport de la commission ad hoc considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : de classer la motion pour l'étude et la mise en place d'une coopérative d'équipement de toiture favorisant les énergies renouvelables.

Ainsi délibéré en séance du 11 mars 2021.

La Présidente :



Laetitia Jaccard Gaspar



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich